



ASSOCIATION
"De MAUBEC A COUSTELLET"

**140, Chemin les Mourres
84660 MAUBEC**

**Monsieur Le Maire
MAIRIE**

84660 MAUBEC

Maubec, le 27mai 2009

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Maire,

Suite aux travaux concernant le creusement du bassin de rétention d'eau des Rigons à Maubec, l'entreprise BRIES a démolé, sur une soixante de mètres environ, un aqueduc souterrain qui traverse l'espace destiné à ce bassin.

Il est difficile d'imaginer que, sur une telle distance, aucun des employés de cette entreprise ne se soient rendus compte de la présence de cet ouvrage ancien, notamment lors du chargement des déblais dans les nombreux camions utilisés à cet effet.

Qu'elle que soit la valeur archéologique de cette canalisation, vous auriez dû, en application du principe de précaution et en vertu de l'application du Code du Patrimoine, version consolidée du 14 mars 2009, Articles L531-14 et L531-16, à la découverte de celle-ci, faire stopper immédiatement les travaux, ce qui n'a pas été fait, et en avertir le Préfet, ce qui ne semble pas avoir été fait non plus.

Si l'entreprise Bries ne vous a pas informé de cette découverte, c'est une faute au regard de la loi, et un tel manquement de la part d'une entreprise aussi présente sur les chantiers d'envergure qui sont réalisés sur la commune de Maubec ne peut que surprendre, d'autant que nul n'est sensé ignorer la loi.

Il est évident que notre association citoyenne se trouve dans l'obligation d'en informer les différents services concernés.

Nous nous faisons par ce courrier le porte-parole de la colère d'un grand nombre de Maubecquois.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président
Jean-Charles ARLIAUD